

ACTUALITE RENTRÉE 2023

Chers parents,

Suite aux annonces du Gouvernement concernant les mesures liées à la sobriété énergétique, la Préfecture a communiqué les informations suivantes à la Ville de Poussan :

En fonction de la situation, des zones de délestages électriques pourraient être définies à partir du 4 janvier 2023. Ces zones seront affinées par la Préfecture entre 17h et 21h30 pour une mise en œuvre le lendemain, soit le matin de 8h à 14h, soit le soir de 18h à 20h.

En cas de coupure le matin de 8h à 14h :

Les Directrices d'écoles seront informées la veille de la coupure et informeront les familles après 17h pour le lendemain. Les écoles situées dans le secteur concerné par un délestage le matin seront fermées pour la demi-journée. Les élèves dont les deux parents sont considérés comme prioritaires seront accueillis dans une école hors zone de délestage. Les Directrices des établissements scolaires vous tiendront informées concernant la liste officielle des personnes identifiées comme prioritaires.

La Municipalité prendra à sa charge tous les frais d'annulations des repas la veille pour le lendemain et le Guichet unique se chargera d'effectuer les démarches nécessaires sur tous les dossiers des familles inscrites au préalable pour effectuer les annulations du repas cantine.

L'école réouvrira ses portes pour accueillir les élèves l'après-midi.

* Pour plus d'informations sur le déroulement d'une éventuelle coupure électrique le matin, veuillez-vous rapprocher du chef d'établissement scolaire de votre enfant.

Mme BALDIT (Directrice maternelle des Baux)	04.67.78.21.84	ce.0340617l@ac-montpellier.fr
Mme DOMERGUE (Directrice élémentaire des Baux)	04.67.78.20.95	ce.0340616k@ac-montpellier.fr
Mme CHAUZY (Directrice Groupe scolaire Véronique Hébert)	04.67.18.60.25	ce.0342194a@ac-montpellier.fr

En cas de coupure le soir de 18h à 20h :

La Municipalité assurera l'accueil périscolaire du soir comme habituellement jusqu'à 18h30 et a fait l'acquisition du matériel nécessaire pour assurer la garde des enfants jusqu'à 18h30 (lampe biolite) pour l'ensemble des structures périscolaires et extrascolaires.

* Pour plus d'informations sur le déroulement d'une éventuelle coupure électrique le soir, veuillez-vous rapprocher du responsable de la structure ou est accueilli votre enfant.

Emilie MAYET (Responsable ALP VH)	06.79.71.27.21 alpvh@poussan.fr	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi (période scolaire) 7h30 - 9h00 12h00 – 14h00 17h – 18h30
--------------------------------------	------------------------------------	---

Julien VELLAS (Responsable ALP Baux)	06.49.52.65.18 alp@poussan.fr	Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi (période scolaire) 7h30 - 9h00 12h00 – 14h00 17h – 18h30
--	----------------------------------	---

Anthony DURANGO (Responsable Centre de loisirs)	06.49.52.65.61 clsh@poussan.fr	Mercredis et vacances 7h30 – 18h30
---	-----------------------------------	---------------------------------------

Aurore FAVRE (Responsable Espace ados)	06.02.05.45.20 espace.jeunes@poussan.fr	Mercredis 14h00 – 18h00 (non concerné) Vacances 7h30 -18h30
--	--	---

Conseil :

Télécharger l'application éco Watt (météo de l'électricité pour consommer au bon moment et réduire le risque de coupures). Vous pourrez également suivre les alertes concernant un éventuel délestage.